

Le rôle des Eglises lors de la votation du 29 novembre est jugé "limite" par la Chancellerie

La Chancellerie juge "pour le moins limite" l'engagement des Eglises durant la campagne de votation sur l'initiative "Entreprises responsables", rapporte "Le Matin Dimanche".

["Le Matin Dimanche" se réfère](#) à une prise de position que la Chancellerie a adressée au Tribunal fédéral quelques jours avant la votation du 29 novembre. Pour arriver à cette conclusion, la Chancellerie rappelle que les acteurs reconnus d'utilité publique peuvent s'engager dans une campagne de votation seulement s'ils sont directement concernés.

Il est également accepté que les Eglises s'engagent sur les grandes questions éthiques. En ce qui concerne l'initiative "Entreprises responsables", il semble "discutable" que ces conditions aient été remplies, estime la Chancellerie. Elle pointe également le manque de transparence concernant les montants utilisés et leurs sources de financement.

Elle demande donc au Tribunal fédéral de se prononcer pour savoir si l'"implication intensive" des Eglises dans la campagne peut être considérée comme "admissible". Le Tribunal fédéral est amené à se prononcer sur la question à la suite des recours déposés par les Jeunes PLR.



L'engagement des Eglises sur l'initiative "Entreprises responsables" est jugé "limite" / Le Journal horaire / 36 sec. / aujourd'hui à 14:00